

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 19 janvier 2026 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Marie-Josée Coulombe, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Pierre Ménard.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier - Marie-Catherine Hamel, directrice des services administratifs et des communications - Sandy Biron, agente administrative - soutien comptable.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Pierre Ménard déclare la séance ouverte à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-01-001 Le maire Jean-Pierre Ménard procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 janvier 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025

3.3 Dépôt de la correspondance

3.4 APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2025

- 3.5 Ordre de changement et autorisation de paiement - Super-Micro - Facture pour configuration de nouveau poste de travail - Octobre 2025
- 3.6 Autorisation - Démarches préliminaires concernant l'achat des lots liés à l'église
- 3.7 Octroi de mandat et autorisation de paiement - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - Accompagnement professionnel pour l'acquisition de l'église
- 3.8 Octroi de contrat et autorisation de paiement - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - Rédaction d'un contrat de travail

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE
- 4.2 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE
- 4.3 Embauche - CHAUFFEUR MANOEUVRE
- 4.4 NOMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #17 CONVENTION COLLECTIVE - SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE (CSN)

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - DÉCEMBRE 2025
- 5.2 AUTORISATION - ÉTAT RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES
- 5.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - BCGO S.E.N.C.R.L. - Banque de 25 heures pour consultation relatives à des questions liées au traitement des taxes à la consommation - 2026

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7. SERVICES URBAINS

7.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TRANSPORT ADAPTÉ - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, QUOTES-PARTS ET GRILLES TARIFAIRES POUR L'ANNÉE 2026

7.2 Ordre de changement et autorisation de paiement - CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD - EAUX USÉES - ALUN

7.3 Ordre de changement et autorisation de paiement - Entreprise S. Besner Inc. - Bris d'aqueduc et urgences

7.4 RATIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE - H2Lab Inc. - analyses en laboratoire, contrôle de la qualité de l'eau potable et suivi environnemental des étangs d'épuration - 2025

7.5 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

7.6 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE 340 PAR LA MUNICIPALITÉ

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 Résolution d'appui pour la CPTAQ visant l'autorisation à une fin autre que l'agriculture.

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 Demande d'aide financière - École Secondaire Soulanges - Soirée Méritas - Collation des Grades - Album de finissants

9.2 Demande d'aide financière - Maison de la famille - Invitation au souper-bénéfice homards 2026

9.3 MODIFICATION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

10. **RÈGLEMENTS**

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 169-2019-01 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (RMH 450)

11. **AFFAIRES DIVERSES**

11.1 DISPOSITION DE BIENS

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.

3.1

GREFFE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

2026-01-002

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

2026-01-003

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

| DATE | EXPÉDITEUR | OBJET | SIGNATAIRE |
|----------------|------------------------|---|---|
| 5 janvier 2026 | Ville de Saint-Zotique | APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL- SOULANGES – RÉVISION DES CRITÈRES | Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques |

| | | | |
|----------------|---|---|--|
| | | D'ADMISSIBILITÉ DU REMBOURSEMENT DE LA TPS/TVQ POUR LES HABITATIONS NEUVES – ADAPTATION À LA RÉALITÉ DU MARCHÉ IMMOBILIER : POSITIONNEMENT | |
| 5 janvier 2026 | Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton | Appui - Dénonciation des déversements et dépôts illégaux au ministère de l'Environnement | Annie Lalonde Greffière adjointe |

3.4 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2025**

2026-01-004 CONSIDÉRANT les comptes de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 275.43 \$ pour les mois de novembre et de décembre 2025 déposés à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes de dépenses pour les mois de novembre et de décembre 2025 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 275.43 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SUPER-MICRO - FACTURE POUR CONFIGURATION DE NOUVEAU POSTE DE TRAVAIL - OCTOBRE 2025**

2026-01-005 CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-648 pour l'ordre de changement numéro 1, pour l'achat d'un ordinateur supplémentaire suite aux élections;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires se sont ajoutés à la facture pour du matériel et du support supplémentaire pour la configuration du nouveau poste de travail;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 2;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Super-Micro un montant maximal de 3313,42, taxes incluses, à même le fonds de roulement, sur une période de 3 ans, portant le montant total autorisé à 12 549.42\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 **AUTORISATION - DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES CONCERNANT L'ACHAT DES LOTS LIÉS À L'ÉGLISE**

2026-01-006 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe évalue diverses options relativement à l'achat des lots liés à l'église située sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à entreprendre des démarches préliminaires et à entamer des pourparlers avec les représentants désignés au dossier relativement à l'achat des lots liés à l'église;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à recueillir l'information pertinente, incluant notamment les conditions générales pouvant s'appliquer à une éventuelle transaction;

QUE toute orientation, engagement ou entente éventuelle fasse l'objet d'une décision ultérieure du conseil municipal par résolution.

POUR

Laurent Barsalou

François Lalande

Annie Robichaud

Patrice Schoune

Marie-Josée Coulombe

CONTRE

Maxime Gamelin

ADOPTÉE à la majorité

3.7 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL POUR L'ACQUISITION DE L'ÉGLISE**

2026-01-007 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite faire l'acquisition de l'église située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de

l'accompagnement pour des services juridiques dans le cadre du projet d'acquisition de l'église;

CONSIDÉRANT le règlement 209-2025 adopté par la résolution 2025-06-546;

CONSIDÉRANT la complexité du dossier;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme Dunton Rainville, Avocats;

CONSIDÉRANT l'offre de services de DUNTON RAINVILLE, AVOCATS, pour l'accompagnement professionnel pour achat de l'église;

Il est proposé par Patrice Schoune

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme DUNTON RAINVILLE, AVOCATS pour de l'accompagnement professionnel pour l'acquisition de l'église;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à DUNTON RAINVILLE, AVOCATS, à même le poste budgétaire 23-080-03-412.

POUR

Laurent Barsalou

François Lalande

Annie Robichaud

Patrice Schoune

Marie-Josée Coulombe

CONTRE

Maxime Gamelin

ADOPTÉE à la majorité

3.8

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - RÉDACTION
D'UN CONTRAT DE TRAVAIL**

2026-01-008

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'un contrat de travail conforme aux Lois, règlements et bonnes pratiques applicables aux fonctions de directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un service professionnel spécialisé en matière de rédaction et de révision de contrats de travail pour les municipalités;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à la Fédération Québécoise Des Municipalités (FQM) pour la rédaction du contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER le maire, Jean-Pierre Ménard à payer à la Fédération Québécoise Des Municipalités (FQM) un montant maximal de 5 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-160-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.

RESSOURCES HUMAINES

4.1

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

2026-01-009

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe et la municipalité de Saint-Télesphore désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relativement au partage des services administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe peut offrir à la municipalité de Saint-Télesphore les services du directeur général et greffier-trésorier à temps partiel;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Télesphore pour la fourniture des services à temps partiel du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER le maire, Jean-Pierre Ménard, à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Saint-Télesphore ou tout autre document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2026-01-010

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la municipalité de Saint-Télesphore retiendra les services d'un conseiller à la direction général, soit le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Politique de travail des employés-cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe afin d'ajuster en conséquence le revenu annuel du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour ajouter le revenu annuel de la façon suivante, et ce, tant que l'entente intermunicipale perdurera :

| | |
|--|-----------|
| Directeur général et greffier-trésorier | 143 897\$ |
| *Directeur général et greffier-trésorier - Entente intermunicipale | 20 600\$ |

D'INDEXER ces montants ainsi que les avantages sociaux annuellement, conformément à la Politique de travail des cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 **EMBAUCHE - CHAUFFEUR MANOEUVRE**

2026-01-011 CONSIDÉRANT l'affichage du poste de chauffeur-manoeuvre occasionnel pour l'hiver 2025-2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir suffisamment de main-d'oeuvre durant la période hivernale au département des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste occasionnel de chauffeur-manoeuvre à Monsieur Florent Terrassin, pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 1er janvier. L'employé débutera à l'échelon 3 de la classe 4, conformément à la Convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe – CSN, à même le poste budgétaire 02-330-00-141;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4 **NOMINATION - CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

2026-01-012 CONSIDÉRANT QUE le poste de capitaine ne sera plus utilisé après le départ à la retraite de m. Jean-Pierre Ménard;

CONSIDÉRANT QUE la structure du SSI sera refaite pour inclure un chef aux opérations afin d'optimiser le fonctionnement des opérations requises au schéma de couverture de risque de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef aux opérations existe déjà dans la liste des grades et salaires du SSI;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU DE

NOMMER monsieur Sylvain Gauthier au poste de chef aux opérations pour le SSI de Saint-Polycarpe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE #17
CONVENTION COLLECTIVE - SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE (CSN)**

2026-01-013 CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 17 proposée par le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe CSN et la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat désire apporter une modification aux primes de garde hebdomadaire pour la patrouille relative au déneigement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer la lettre d'entente numéro 17;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**
5.1 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS
BUDGÉTAIRES - DÉCEMBRE 2025**

2026-01-014 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-01 des transferts budgétaires du mois de décembre 2025 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-01 des transferts budgétaires du mois de décembre 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 582 496,47 \$, soit :

| | |
|--|----------------------|
| Chèques émis par la municipalité | 299 843,99 \$ |
| Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins | 33 248,07 \$ |
| Salaires nets | 94 971,31 \$ |
| Paiements par dépôts directs | 154 433,10 \$ |
| TOTAL | 582 496,47 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.2 **AUTORISATION - ÉTAT RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

2026-01-015 CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de transmettre au bureau de la MRCVS la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales;

QUE le conseil municipal mandate madame Caroline Madore afin de représenter la Municipalité de Saint-Polycarpe lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales en juin 2026;

QU'une copie de la présente résolution et de la liste soit transmise au Centre de service scolaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BCGO S.E.N.C.R.L. - BANQUE DE 25 HEURES POUR CONSULTATION RELATIVES À DES QUESTIONS LIÉES AU TRAITEMENT DES TAXES À LA CONSOMMATION - 2026**

2026-01-016 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire être accompagnée de manière occasionnelle pour de l'aide spécifique comptables ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise BCGO S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise BCGO S.E.N.C.R.L. pour une banque de 25 heures pour consultation relatives à des questions liées au traitement des taxes à la consommation - 2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise BCGO S.E.N.C.R.L. un montant maximal de 10 778.91 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-413

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TRANSPORT ADAPTÉ - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, QUOTES-PARTS ET GRILLES TARIFAIRES POUR L'ANNÉE 2026**

2026-01-017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe désire confirmer sa participation au Service du transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a accepté d'être le mandataire et porte-parole de toutes les municipalités participantes au Service de transport adapté aux personnes handicapées de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par sa résolution numéro 2025-08-460;

CONSIDÉRANT que Saint-Polycarpe a adopté la grille tarifaire 2025, les prévisions budgétaires 2025, ainsi que sa quote-part 2025 au montant de 6 433.31\$ par la résolution numéro 2024-11-312;

CONSIDÉRANT que le Service du transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield a confié à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2011 pour la gestion du service;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE pour remplir les exigences du Programme de soutien au transport adapté;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires triennales pour le Service du transport adapté aux personnes handicapées de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour les années 2025 2026 2027 (annexe 1);

D'ADOPTER la grille tarifaire ajustée au 1er février 2026 (annexe 3);

DE confirmer le montant de la quote-part de la municipalité de Saint-Polycarpe, pour 2026 au montant de 7 126.38 \$ (annexe 2);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

**ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
CHEMTRADE CHEMICAL CANADA LTD - EAUX USÉES - ALUN**

2026-01-018

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-411 pour l'octroi du contrat à l'entreprise Chemtrade Chemical Canada LTD pour Achat d'alun;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1 pour autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Chemtrade Chemical Canada LTD un montant maximal de 4 971,23\$, pourtant le montant total autorisé à 26 644.02\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-414-00-635, pour l'année 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3

**ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
ENTREPRISE S. BESNER INC. - BRIS D'AQUEDUC ET URGENCES**

2026-01-019 CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-10-633, par laquelle un montant de 41 000,00 \$ taxes incluses a été autorisé en faveur du fournisseur Entreprise S. Besner Inc. pour des travaux liés à des bris d'aqueduc et situations d'urgence;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-12-698, par laquelle un montant additionnel de 18 428,40 \$ taxes incluses a été autorisé pour le même fournisseur, également pour des bris d'aqueduc et interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une facture au 31 décembre 2025 pour un montant de 6 016,14 \$ taxes incluses, relative à des interventions d'urgence et réparations de bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le montant réel payable pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 est de 65 444,54 \$ taxes incluses, et qu'il est jugé approprié d'autoriser un montant maximal arrondi;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation de paiement à l'entreprise S. Besner inc., pour un montant maximal ajusté à 66 000,00 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-413-00-521, pour des travaux de bris d'aqueduc et interventions d'urgence, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **RATIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE - H2LAB INC. - ANALYSES EN LABORATOIRE, CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES ÉTANGS D'ÉPURATION - 2025**

2026-01-020 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit procéder à des analyses en laboratoire obligatoires afin d'assurer le contrôle de la qualité de l'eau potable ainsi que le suivi environnemental des étangs d'épuration, conformément aux lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces analyses ont été confiées au fournisseur spécialisé H2Lab Inc.;

CONSIDÉRANT QUE des factures ont été reçues et/ou seront reçues pour ces services professionnels;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi de contrat pour les services rendus par le fournisseur H2Lab Inc. relativement aux tests de laboratoire pour l'eau potable et les étangs d'épuration;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures émises par H2Lab Inc., pour un montant maximal de 12 000\$, taxes incluses, à même les postes budgétaires suivants: 02-412-00-453, 02-413-00-453, 02-414-00-453 et 02-415-00-453;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU**

2026-01-021 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE 340 PAR LA MUNICIPALITÉ**

2026-01-022 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est équipée pour effectuer le déneigement de la route 340, de l'intersection du chemin de Sainte-Catherine jusqu'au chemin de la Cité-des-Jeunes, à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une route provinciale qui est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

DE POURSUIVRE pour la durée totale du contrat, le déneigement de la route 340 pour un montant de 23 000\$ annuellement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 **RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA CPTAQ VISANT L'AUTORISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE.**

2026-01-023 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par l'entreprise CLUB DE GOLF SAINT-ZOTIQUE INC. pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 6 275 762 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 12 919 m² (1.2919 ha), sur le territoire de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE la demande faite par l'entreprise CLUB DE GOLF SAINT-ZOTIQUE INC. auprès de la CPTAQ répond à la majorité des exigences du tableau 2 du Règlement de zonage 113-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la Municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun espace approprié de disponible sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe situé à l'extérieur de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande devra respecter les règlements municipaux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'engendre pas d'effet néfaste sur le milieu agricole ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande d'autorisation faite par DANIEL PILON et CLUB DE GOLF SAINT-ZOTIQUE INC. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'opération d'un commerce de service de repas événementiel sur le lot 6 275 762 d'une superficie de 12 919 m² (1.2919 ha).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
9.1 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES - SOIRÉE MÉRITAS - COLLATION DES GRADES - ALBUM DE FINISSANTS**

2026-01-024 CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Soulanges est un organisme ayant l'affiliation d'organisme associé selon la politique de reconnaissance des organismes ;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Soulanges a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de Saint-Polycarpe dans le cadre du Gala Méritas, de la Collation des grades et de l'album des finissants, pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 375\$ taxes incluses à l'école secondaire Soulanges pour le Gala Méritas 2025-2026 ;

D'OCTROYER une aide financière au montant de 375\$ taxes incluses à l'école secondaire Soulanges pour l'octroi de trois bourses d'études de 125\$ chacune pour la Collation des grades 2025-2026;

D'OCTROYER une aide financière au montant de 250\$ taxes incluses à l'école secondaire Soulanges pour l'album des finissants 2025-2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier une somme maximale de 1125\$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE LA FAMILLE - INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE HOMARD 2026**

2026-01-025 CONSIDÉRANT QUE Maison de la famille a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre d'une invitation à son souper-bénéfice homard 2026;

CONSIDÉRANT QUE Maison de la famille est un organisme à but non lucratif, que ses projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant pour l'achat de 4 billets à la Maison de la famille;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme maximale de 1000\$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **MODIFICATION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2026-01-026 Mme Coulombe se retire de l'assemblée.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la Politique de reconnaissance des organismes de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance des organismes de la Municipalité de Saint-Polycarpe modifiée.

Mme Coulombe reprend son siège.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. **RÈGLEMENTS**
10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 169-2019-01 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (RMH 450)**

2026-01-027 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de RÈGLEMENT NO 169-2019-01 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES 169-2019 (RMH 450) est déposé et un avis de motion est donné par Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

11. AFFAIRES DIVERSES
11.1 DISPOSITION DE BIENS

2026-01-028 CONSIDÉRANT QUE plusieurs biens appartenant à la municipalité de Saint-Polycarpe sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe souhaite disposer des items suivants :

Service de sécurité incendie :

| ANNÉE | MANTEAU | PANTALON |
|-------|-----------|-----------|
| 2013 | C4622232 | P4656589 |
| 2013 | C4422231 | P4622235 |
| 2013 | C4593671 | P4593673 |
| 2010 | C38086101 | P38099801 |
| 2014 | C4688305 | P4688309 |
| 2014 | C4688306 | P3179693 |
| 2014 | C4688306 | |
| 2006 | | P3179693 |
| 2015 | C4933658 | |
| 2013 | | P4622236 |
| 2013 | C4622229 | P4622233 |
| 2013 | C4593670 | P4593672 |
| 2015 | C4933656 | P493360 |
| 2008 | C32987901 | P32989301 |

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à disposer des items listés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Patrice Schoune

- Souhaite une bonne année 2026 à tous les citoyens.

Laurent Barsalou

- Fait un retour sur le dossier de l'église.
- Mentionne que les 3,6 millions servent uniquement à maintenir l'église en état.
- Souligne qu'il y aura des coûts supplémentaires pour transformer le bâtiment.
- Précise que le règlement d'emprunt est sur 25 ans.

- Mentionne que cela aura un impact sur la prochaine génération et que le montant est élevé.

Maxime Gamelin

- Souhaite une bonne année à tous.
- Revient sur le dossier de l'église.
- Mentionne qu'il est contre la décision.
- Exprime ses inquiétudes concernant les coûts liés à cette décision.
- Rappelle que plusieurs autres projets importants s'en viennent, notamment les égouts, la caserne et l'aréna.

Marie-Josée Coulombe

- Se prononce sur le dossier de l'église en se disant favorable à sa conservation.
- Mentionne qu'il existe plusieurs aides financières.
- Invite les citoyens à faire leurs propres recherches et à proposer des solutions.
- Se dit très confiante envers le projet.
- Mentionne que ce projet lui tient particulièrement à cœur.

François Lalonde

- Se dit content de constater la diversité des opinions concernant l'église.
- Mentionne que cela apporte de belles discussions.
- Remercie les citoyens d'être présents en grand nombre.

13.

PAROLE AU MAIRE

- Retour sur Krystal Châtelain, résidente de Saint-Polycarpe, convoquée pour une 2^e fois afin de représenter Haïti à la Coupe du monde U17 de la CONCACAF, qui se tiendra dans les Antilles à Curaçao.
- Rappel concernant la collecte de sang du 29 janvier.
- Annonce du Festigloo prévu le 21 février.
- Retour sur les demandes de permis de construction et sur le paiement des taxes, qui seront bientôt disponibles en ligne.
- Retours liés à l'église :
 - Des subventions existent, mais aucun fonds n'est disponible pour le moment.
 - Le délai pour prendre une décision était serré afin de s'assurer d'obtenir l'église.
 - La volonté de conserver l'église a été mentionnée.
 - Des travaux sont nécessaires rapidement en raison d'infiltrations et nous devons l'imperméabiliser.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Demande des impressions du maire concernant la régie intermunicipale en lien avec l'aréna.
- Demande qu'une assemblée publique ait lieu concernant la vente de l'église.

- Souhaite que les citoyens soient impliqués dans les prochaines procédures liées à la vente de l'église.
- Demande d'analyser différentes options et de prendre des décisions logiques concernant l'utilisation de l'église.
- Proposition d'ouvrir une bibliothèque dans l'église.
- Questionnement concernant l'achat de l'église et du presbytère (Les deux sont inclus).
- Mention que l'église est la première de Soulanges.
- Reconnaît que les coûts sont élevés, mais souligne que l'église devrait être vue comme un investissement.
- Mention que l'église représente un patrimoine pour toute la région.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2026-01-029 À 20h21 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 19 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Pierre Ménard

Je, Jean-Pierre Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*